MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2018

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 18 JUIN 2018

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE ; Christine BRUNET, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÈ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha NIARÉ, Françoise MALASSIS, Laurence PATRICE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Bertrand VASNIER et Yann WEHRLING.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Elisabeth de FRESQUET donne pouvoir à Maud GATEL, Françoise DOROCQ donne pouvoir Bertrand VASNIER, Louisa FERHAT donne pouvoir à Franck LEFEVRE, Anne HIDALGO donne pouvoir à Florian SITBON, Shervin JANANI donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Jean-Baptiste MENGUY donne pouvoir à Chantal ROLGEN, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Olivier RIGAUD, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Dominique VERSINI donne pouvoir à Claude DARGENT.

Absente :

Ariane LAVERDANT

La séance est ouverte.

1. **Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Madame Ariane LAVERDANT n'est pas là, ce sera donc Madame Audrey LEVAVASSEUR et Monsieur VASNIER.

Avant de commencer les travaux de notre conseil, il me revient de vous informer de la nomination d'une nouvelle directrice générale adjointe des services dans notre mairie. Comme vous le savez, nous avions une directrice générale des services en la personne de Madame GAYRAUD et une directrice adjointe des services, Madame DESPRES. Désormais, nous avons une deuxième directrice générale adjointe des services - comme c'est d'ailleurs la règle de tous les arrondissements au-dessus du Xe – qui est Agnès COMBESSIS, qui siège ici ce soir. Elle dispose du concours d'attaché d'administration de la Ville de Paris, de 1992. Elle a ensuite été, à la Ville de Paris, à la direction de la Propreté et de l'environnement, adjointe au chef de service des Ressources humaines, puis à la direction de la Construction et du logement en tant que chef de la section du compte foncier. Elle a ensuite quitté Paris pendant deux ans pour le conseil général des Alpes-Maritimes, à la direction des Ressources humaines en tant qu'adjointe au chef de service des Effectifs et des concours. Ensuite, elle est partie à la ville du Cannet comme directrice générale adjointe des services de proximité, puis comme directrice générale adjointe des services Ressources et événementiel, puis directrice des Ressources humaines. Puis, elle est revenue à Paris en 2013. Entre 2013 et 2017, elle a été à la direction des Affaires scolaires où elle était cheffe de la circonscription des Affaires scolaires et de la petite enfance des XVIe et XVIIe arrondissements, gérant cent dix établissements. Ensuite, elle est partie à l'ambassade de France à Dublin, en Irlande, où elle était adjointe du service des visas. Elle nous revient aujourd'hui dans le XVe arrondissement, nous l'accueillons avec plaisir. Je crois que le travail ne manquera pas. Elle sera chargée du pilotage de l'action territoriale.

2. **Adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 22 mai 2018**

Monsieur le Maire : Je vais soumettre à votre adoption le procès-verbal de la séance du 22 mai. Y a-t-il des observations ? Pas d'opposition ? Il est adopté, merci.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. **2018 DDCT 117 - Subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des**

quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit d'une subvention de 3 500 euros pour l'association Créa'Théo Ile-de-France. Pas d'intervention ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je voudrais réitérer les réserves que j'ai exprimées l'autre jour. C'est une très bonne chose que ce programme initié par la Ville ait lieu pour promouvoir le budget participatif dans les quartiers populaires spécifiquement. Il faudra veiller à ce que l'année prochaine - puisque Créa'Théo dépose régulièrement des projets - ils ne soient pas juge et partie puisqu'ils vont être chargés de faire la promotion du budget participatif. Voilà ce que je voulais dire, mais je voulais aussi valoriser ce dispositif.

Monsieur le Maire : C'est le cas de toutes les associations de façon générale, pour celles qui déposent des projets au budget participatif. Deuxièmement, on peut considérer que sur une somme de 100 000 euros, le XVe étant doté de 3 500 euros, ce n'est pas une somme excessive par rapport à l'ensemble parisien. Pas d'autre observation ? Je le soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

4. **2018 DU 148 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) Nouvelle Tour Montparnasse - Principe de déclassement, dépôt d'autorisations administratives - Convention de projet urbain partenarial**

Monsieur le Maire : Madame BLADIER-CHASSAIGNE a la parole.

Madame BLADIER-CHASSAIGNE : Comme ce fut décidé lors des conseils de Paris de mars et mai dernier, le projet urbain Maine-Montparnasse est officiellement lancé. Une fois encore, nous ne pouvons que nous réjouir de l'opération d'aménagement de cet espace dont le potentiel est resté trop longtemps sous-exploité. Le plan - tel qu'il nous a été présenté - est bon pour Paris, il est bon pour le XVe arrondissement, c'est pourquoi nous voterons cette délibération relative à la nouvelle tour Montparnasse. Assurer la dynamisation de ce secteur, le rendre à la fois plus écologique, plus esthétique et plus adapté aux flux multiples - qu'il est déjà amené à accueillir et qu'il accueillera dans le futur - est une excellente chose. Pour autant, un soutien sincère ne saurait exclure quelques interrogations, voire quelques légitimes réserves. C'est notamment sur ce point des flux et du stationnement que je souhaiterais attirer votre attention. Cet espace est le plus riche en parkings automobiles de la capitale : six

mille places de parking enterrées à proximité. Parallèlement, on observe une agglutination sans précédent des deux-roues motorisés dans cet espace, notamment boulevard du Montparnasse, mais également dans un bon nombre de rues avoisinantes. Il est bien trop facile de mettre cela sur le compte d'un prétendu manque de civisme chez les conducteurs de deux-roues motorisés. En réalité, le nombre de conducteurs de deux-roues ne cesse d'augmenter dans Paris mais les parkings existants ne se sont pas adaptés à cette évolution. Il faudrait céder davantage de places, dévolues aux voitures, aux deux-roues motorisés. Ce projet de nouvelle tour Montparnasse va créer de nouvelles opportunités et peut être l'occasion de créer des places de stationnement adaptées et ainsi d'en finir avec le stationnement sauvage des deux-roues motorisés dans cet espace. Dans le plan proposé, on peut étudier des options pour régler ce problème. Pourquoi ne pas adapter également la vélo-station, prévue dans l'espace souterrain appartenant à la ville, aux deux-roues motorisés ? Pourquoi ne pas utiliser pour le stationnement des deux-roues motorisés une part ou la totalité des quatre-vingt-dix mètres carrés sur lesquels un programme reste à définir au sein du bâtiment unitaire proposé par le cabinet AOM ?

C'est la raison pour laquelle, pour un projet Maine-Montparnasse réussi et pour satisfaire équitablement tous les Parisiens et tous les usagers de ce secteur, il faut absolument traiter cette question fondamentale d'un meilleur partage de l'espace public. Oui, il faut faire plus pour le développement du vélo à Paris. Oui, il faut assurer le respect des piétons dans cet espace si riche en flux de toutes natures. Oui, il faut optimiser l'usage des transports en commun. Ce sont des objectifs que nous partageons tous car il s'agit de faire de Paris une ville de notre siècle. Pour autant, il ne faudrait pas une fois encore oublier les conducteurs de deux-roues motorisés. Paris ne saurait être la capitale moderne et à l'écoute de ses habitants qu'elle aspire à devenir en négligeant un pan entier des usagers de sa voirie. Le projet Maine-Montparnasse est l'occasion ou jamais de prendre enfin la pleine mesure des problématiques vécues au quotidien par les conducteurs de deux-roues motorisés dans Paris et de leur accorder une part de notre espace public proportionnée à leurs besoins, car répondre à l'intérêt général, c'est aussi répondre à leurs besoins.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Il s'agit, dans ce projet de délibération, d'un lien entre une partie privée et une partie publique, la Ville. Le projet général d'aménagement du pôle est un véritable projet d'intérêt général. Quelques chiffres. Sur ce quartier, nous avons dix lignes de bus, quatre lignes de métro, cent mille

personnes qui entrent dans la gare chaque jour et autant qui en sortent. Lorsqu'on regarde comment est répartie l'occupation de l'espace, on a 44 % de l'espace qui est dédié aux piétons ; 56 % dédié à la voirie automobile alors même qu'actuellement on a trois fois plus de déplacements de piétons que de véhicules. La fréquentation de la gare atteint quarante millions de personnes par an à peu près, cent millions estimés en 2040. On constate d'ores et déjà un certain nombre de dysfonctionnements autour de cette gare, notamment sur les arrêts de bus : aucun arrêt de bus n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. On a des problèmes de cheminement des piétons, un stationnement totalement anarchique des deux-roues. Il y a là nécessité de requalifier l'espace public et d'anticiper ses besoins liés notamment à la forte augmentation de fréquentation de cette gare. Par conséquent, il va y avoir des opérations de requalification importantes et qui vont servir aux Parisiens et à améliorer la qualité de vie des habitants du XVe. Il est donc important qu'on puisse suivre ce projet qui va être très compliqué à organiser. Je souhaiterais que les trois mairies d'arrondissement concernées puissent participer à un groupe de suivi de cet aménagement, afin qu'on puisse faire le point quasiment mensuellement durant ces travaux. Je ne peux que vous encourager à voter ce projet. Encore une fois, ça va bien au-delà de ce simple projet de délibération, c'est aussi toute la requalification de ce quartier.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Il s'agit d'une opération qui est pour une large partie située dans le XVe arrondissement mais qui le dépasse géographiquement. D'une façon plus générale, il s'agit bien d'un réaménagement d'ampleur parisienne. Personne ne peut en douter. Il est clair qu'une grande partie du site est située dans le XVe arrondissement qui est tout à fait qualifié pour faire valoir ses remarques sur le sujet. C'est une opération qui s'impose. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste en architecture et en urbanisme pour voir combien ce site est daté et obsolète aujourd'hui. D'autre part, c'est un site qui fonctionne très mal. Toutes les raisons sont présentes pour réaménager cette partie du territoire parisien.

Sur la question qui a été soulevée des deux-roues motorisés, une meilleure solution – et c'est un euphémisme – que celles qui sont aujourd'hui utilisées pour permettre leur stationnement est un des objectifs de l'aménagement. Il est très clair que la situation, notamment rue de Vaugirard, est absolument insupportable en la matière. Des dispositifs sont envisagés dans le projet mais je suis sûr que la Ville sera tout à fait attentive aux suggestions complémentaires qui pourraient être faites. Effectivement, il s'agit en particulier de faire en sorte que les deux-

roues motorisés n'encombrent plus la voie publique. Pour cela, il faut offrir d'autres solutions. Là-dessus, la Ville sera tout à fait ouverte.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autre intervention, Madame de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure.

Madame De CLERMONT-TONNERRE : Après le lancement des opérations de rénovation de la gare, de la tour et du CIT, le projet urbain Maine-Montparnasse commence à se dessiner puisque, lors de notre conseil de mars, nous avons délibéré sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation pour rénover ce quartier qui bénéficie d'atouts incontestables mais souffre de multiples handicap avec son urbanisme daté, son flot d'embouteillages, ou encore ses concentrations de pollution et de nuisances sonores. Le véritable coup d'envoi de cette opération de réaménagement a été donné lors de la réunion publique du 25 mai, au cours de laquelle plus de trois cents personnes ont participé à l'ouverture de la concertation. Le 7 juin, les architectes de la nouvelle AOM sont venus devant le conseil de quartier Pasteur-Montparnasse pour présenter le projet de rénovation de la tour qui, sous ses nouveaux habits, se veut exemplaire à travers ses performances énergétiques, son confort aéraulique, ses jardins suspendus, sa transparence et la diversité de ses usages. Enfin, le 9 juin, une première marche exploratoire a été organisée afin d'identifier au plus près les dysfonctionnements du quartier. La délibération que nous examinons ce soir a pour objet d'une part le déclassement et la cession de parcelles inscrites dans l'environnement immédiat de la tour et d'autre part la signature d'une convention de projet urbain partenarial entre la Ville et l'EITMM pour la participation au financement de travaux d'équipement public par le syndicat des copropriétaires, pour un montant de 4 341 000 euros, soit 68 % du total. Ce projet urbain partenarial s'inscrit dans le cadre de la rénovation du secteur Maine-Montparnasse qui porte sur un périmètre opérationnel de neuf hectares, pose de vraies questions et nécessite une large concertation.

A ce stade, les jeux sont ouverts. De nombreux points doivent être portés à notre réflexion et débattus avec les différents acteurs concernés par le projet. Ainsi, quelle forme de bâti et de hauteur peut-on accepter ? Où placer le curseur pour la constructibilité maximale autorisée ? Comment redonner à ce quartier un urbanisme à visage humain ? Comment repositionner les commerces après le démantèlement de la dalle ? Quels sont les besoins d'équipements publics utiles au quartier ? Comment améliorer l'offre de transport, la fluidité des déplacements, le stationnement et la sécurité des usagers ? Autant de questions que viennent d'évoquer Franck LEFEVRE et Pascale BLADIER-CHASSAIGNE que je remercie pour leurs propositions. D'autres sujets devront être débattus, par

exemple comment faire cohabiter vie de quartier, pôle d'activité et accueil des voyageurs ? Comment rendre les espaces publics plus conviviaux, plus sécures, plus lisibles et plus accessibles ? En particulier pour le jardin Atlantique et les équipements sportifs existant. Mais aussi, quelles nouvelles formes de végétalisation peut-on développer dans un secteur aussi dense et minéral ?

Enfin, compte tenu du calendrier de réalisation de cette opération - qui devrait s'achever à l'horizon 2030 - il convient d'anticiper sur les nouveaux modes de travail, de consommation et de déplacement, afin d'intégrer en amont un maximum de flexibilité et d'innovations technologiques et environnementales dans cet ambitieux projet. La mairie du XVe prendra toute sa part dans le dispositif de concertation, en lien avec le conseil de quartier Pasteur-Montparnasse, les commerçants et les riverains. Nous entendons que les propositions portant sur les enjeux spécifiques à notre arrondissement soient intégrées dans le cahier des charges qui servira de socle au concours international lancé par la Ville et l'ensemble immobilier Tour Maine-Montparnasse. Puisse cette opération être conduite de façon exemplaire afin de dessiner un projet ambitieux et bien ancré dans le XXIe siècle, prenant en compte les impératifs économiques, les exigences environnementales et la qualité de vie des habitants du quartier Montparnasse. C'est dans cette optique constructive et vigilante que nous avons émis un avis favorable lors de notre conseil d'arrondissement du 5 mars. C'est dans le même esprit que je vous propose de voter cette délibération dont le contenu est un préalable au dépôt du permis de construire de la tour qui devrait intervenir dans le courant du mois de juillet et dont nous espérons que la transparence annoncée pour ce bâtiment ne restera pas à l'état de vue d'artiste.

A propos de transparence, je tiens à dénoncer la désinvolture de la Ville qui, ce matin, nous a sorti du chapeau sans la moindre concertation, et par voie de presse, un énième projet de densification sociale du XVe au 13-19 avenue du Maine, en plein Montparnasse. Ainsi, après avoir fait valoir son droit de priorité sur le pavillon Blumenthal de l'hôpital Necker pour y faire une maison-relai, la Mairie de Paris est en train de faire main basse sur l'Ecole des eaux et forêts qu'elle entend densifier et transformer en résidence sociale, alors que notre arrondissement compte déjà 25 000 logements SRU financés. Cette façon de faire que je dénonce est de nature à rompre la confiance que nous pouvons avoir sur la conduite de certaines opérations d'urbanisme d'envergure. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous en tirerez toutes les conséquences, devant cette mauvaise manière qui nous est faite aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Je dois dire, saisissant au bond votre dernière observation, que j'ai été stupéfait - le mot est faible - je dirais plutôt indigné d'apprendre ce matin, dans un journal du matin, qu'un énorme projet urbanistique était prévu dans le XVe arrondissement. Qui plus est à côté du projet Maine-Montparnasse sur lequel nous nous réunissons depuis maintenant deux ou trois ans, dans le cadre de l'atelier Montparnasse, sous l'égide de Monsieur MISSIKA pour aménager neuf hectares en plein cœur de Montparnasse sans qu'on nous dise que de l'autre côté de la rue, sur un hectare, une opération gigantesque a été programmée pour des logements sociaux, résidences sociales, et cœtera. Cela m'étonne beaucoup parce que ce projet me semble tout à fait incompatible avec celui de Maine-Montparnasse, ce qui va remettre en cause sans doute notre position sur le projet Maine-Montparnasse, puisqu'une centaine de logements sociaux sont déjà prévus dans ce projet ; que le XVe tangente les 20 % de logements sociaux, que nous en avons trois mille en cours de construction en ce moment-même et que leur nombre a doublé en quinze ans. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'arrondissements qui sont au-dessous du chiffre de 20 %, même si les 20 % SRU ne sont pas prévus par arrondissement mais pour une ville. Je pourrais citer le Xe, le XIe, le IIIe, le IVe et bien d'autres qui sont au-dessous non seulement de 20 % mais même de 10 % de logements sociaux. Ce qui me paraît assez contradictoire, c'est que Madame HIDALGO, dans ses campagnes électorales municipales de 2008 puis de 2014, a évoqué dans l'une la construction d'un Ehpad - que j'ai reprise d'ailleurs puisque j'ai trouvé que c'était une excellente idée et que j'ai donné mon accord à l'époque - et un collège en 2014, le neuvième collège qu'on nous fait miroiter dans cet arrondissement depuis des années alors que les collèges sont pleins comme des œufs, que nous n'avons pas de structure scolaire suffisante pour les accueillir et que les élèves s'entassent. Ce projet me paraît sorti d'on ne sait où et sans que personne n'en ait jamais informé les élus du XVe. De surcroît, il y a un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques dans cet ensemble. Cette opération me semble un peu du même acabit que celle qui a failli emporter le musée du Maine à une certaine époque, au 21 avenue du Maine, la cantine de Marie VASSILIEFF où allaient les peintres des années 1900 et qui a pu être sauvée par une pétition des habitants, à laquelle participait d'ailleurs Madame HIDALGO à l'époque. Je m'insurge contre cette façon de faire qui est inqualifiable. J'ai essayé d'avoir des informations depuis ce matin auprès du cabinet de la Maire, informations que nous n'avons pas encore à cette heure. Il n'est pas question que nous laissions passer cela comme ça, par une simple annonce de presse.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est dommage de gâcher cette belle opération par des petites manœuvres de ce type. Nous avons là une

opération qui est l'un des projets d'aménagements majeurs de ces dix prochaines années à Paris, avec la reconstruction d'un cœur de ville à Montparnasse, avec l'ambition d'effacer les affres d'un urbanisme sur dalle qui est tout à fait rejeté, obsolète et qui doit être remplacé par un urbanisme sur rue. La concertation a d'ailleurs bien commencé puisqu'il y a eu une réunion de concertation à Sup de Co, suivie d'une présentation au conseil de quartier Pasteur-Montparnasse, de deux marches exploratoires qui ont constitué la première phase de concertation. Avec le lancement de ce projet, nous avions jusqu'à présent un certain consensus entre les maires des VIe, XIVe et XVe et les différentes forces politiques sur la requalification du quartier qui porte à la fois sur le bâti mais aussi sur l'espace public qu'il nous faut repenser à l'aune des nouvelles normes et des nouvelles aspirations de nos concitoyens. On peut regretter que la Ville n'ait pas été suffisamment présente dans la coordination des projets publics - ceux de la SNCF - ou privés - ceux d'Unibail - initiés voilà plusieurs années. La Ville aurait dû s'en préoccuper voilà plusieurs années. Certains sont maintenant bien avancés. Le risque - qui, je l'espère, ne sera pas encouru complètement - étant donné qu'il y a une certaine distorsion entre des projets qui ont été conçus séparément et à des rythmes différents. Notre but est bien de les mettre en cohérence d'ailleurs. Côté XVe, les travaux de la gare lancés par la SNCF voici déjà deux ans impactent largement le quartier. Nous avons d'ailleurs participé jeudi dernier à une présentation des travaux qui s'achèveront en 2020 et offriront une nouvelle offre commerciale dans le quartier, même le dimanche, concurremment à d'autres offres commerciales - ce qui peut poser des petits problèmes aussi. Les copropriétaires de la tour ont désigné, voilà plusieurs mois, un cabinet d'architecte chargé de reconstruire la tour à l'horizon 2024 - c'est le projet de délibération qui nous est soumis - avec cinq objectifs très ambitieux d'ailleurs et je partage les déclarations de Monsieur DARGENT pour souscrire pleinement à ces objectifs fixés par la nouvelle AOM : faire de cette future tour un symbole architectural de la révolution énergétique, une tour de son temps en osmose avec son environnement, en faire une tour qui ne soit plus la tour détestée des Parisiens. Le projet prévoit également le réaménagement des accès de la tour et la création d'un bâtiment regroupant plusieurs fonctions actuellement dispersées, une végétalisation, une vélo-station. Tout cela est dans le projet. Je note par ailleurs la proposition qui a été faite en conseil de quartier d'illuminations nocturnes évolutives de la tour. Quant aux propriétaires du CIT, ils choisiront très bientôt leur lauréat. La question se pose - à mes yeux mais je sais que je ne suis pas le seul à me la poser - de maintenir le principe même d'un bâtiment de cette ampleur : est-ce qu'on rénove ce bâtiment ou est-ce qu'on fait autre chose ? Le débat existe. Quant à la CNP, elle développe aussi son propre projet au sud de la gare. Je dois d'ailleurs bientôt recevoir les responsables qui

doivent m'indiquer leurs orientations. Dans le XIVe, Unibail a commencé les travaux sur l'îlot Gaîté, dont le centre commercial est confié - je dirais malheureusement - à Leclerc, ainsi que le Pullman. Ces initiatives sont multiples, elles ont chacune leur chemin mais elles doivent s'intégrer dans un projet urbain cohérent dont nous sommes les garants. Il nous faut penser les grands enjeux de cette transformation urbaine, ne pas nous tromper dans les aspirations des riverains et des usagers, définir des hauteurs à ne pas dépasser, des volumes à respecter, et parachever l'arc vert structurant qui doit relier Brassens au pôle Montparnasse en passant par les rives de Seine. On a également l'aménagement de l'enceinte des Fermiers généraux.

Un point peut aussi être inclus dans la discussion : rue de l'Arrivée, nous avons libéré - j'y étais d'ailleurs dimanche pour observer la chose - complètement le terre-plein central de l'avenue de Vaugirard de ses motos, ce qui m'amène d'ailleurs à demander aux services de la Ville l'enlèvement de trente à cinquante motos par jour. Les motos n'ont rien à faire sur ce terre-plein central et elles n'ont qu'à trouver une place dans le parking. Ce sont des voyageurs de la gare Montparnasse et le boulevard de Vaugirard ne saurait servir de garage à ciel ouvert pour la gare Montparnasse. Nous tenons compte du principe de réalité et nous avons installé des emplacements motos tout le long du boulevard de Vaugirard. Le boulevard va être re-végétalisé et l'idée que j'émets consiste à prolonger le boulevard de Vaugirard - qui s'arrête un peu en queue de poisson - jusqu'à la place du 18 Juin 1940. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais on pourrait avoir là un boulevard qui va de Pasteur jusqu'à la place du 18 Juin 1940, qui sera également arboré, végétalisé et qui pourrait aussi servir en quelque sorte de barreau, avec la liaison est-ouest qui pourrait être prévue - et qui sera prévue - dans le nouveau projet Maine-Montparnasse de liaison entre le boulevard Edgar-Quinet et le boulevard de Vaugirard. On peut faire là un bel ensemble d'avenues parisiennes. C'est un projet que j'ai soumis à Monsieur MISSIKA voilà quelques jours ou quelques semaines, sur lequel nous pourrions aussi réfléchir pour faire une large place aux piétons, aux cyclistes, aux transports collectifs aussi que symbolise entre autres la future ligne de bus à haut niveau de service. Même si nous avons des délais très courts pour instruire le projet de rocade des gares, nous étudierons scrupuleusement tout cela. Dans le domaine des transports publics, la remise en service de la sortie du métro, située en contrebas de la rue de l'Arrivée, permettrait de rendre plus fluides les déplacements des voyageurs de la RATP et de désengorger les autres sorties. Ile-de-France Mobilité, la RATP, la Ville de Paris relieront les gares d'ici un an - puisque les travaux débuteront cet automne - notamment la gare Montparnasse à la gare d'Austerlitz, la gare de Lyon et la gare du Nord pour

reprendre le tracé des lignes 91, 65 et 20, ce qui désengorgera les lignes de métro et de bus. Nous avons donc, sur cet espace central, un bâti qui sera Parisien avec des rues, des boutiques, des immeubles de bureaux, de logements, des hôtels, et cætera, sans oublier que nous sommes devenus le deuxième arrondissement universitaire parisien avec plus de trente mille étudiants. On en attend quarante mille dans deux ans. Nous avons déjà des propositions pour la construction d'un campus universitaire, ou au moins des résidences universitaires, avec l'accueil de chercheurs également sur ce site. Plusieurs questions sont toujours sans réponse concernant la fermeture du tunnel de l'avenue du Maine, auquel nous ne sommes pas totalement favorables, du moins nous sommes favorables à maintenir un axe de passage – d'autant plus qu'il s'agit d'un axe gouvernemental. Evidemment, il est aussi important que le XVe puisse bénéficier des retombées en termes d'emploi avec les travaux qui seront entrepris. Compte tenu de l'importance de ce projet, sur une durée absolument exceptionnelle, et de son envergure, nous avons signé une charte emploi avec le groupe Altarea-Cogedim et la SNCF pour que huit cents emplois soient créés en trois ans pour animer les cent trente magasins de la gare SNCF, avec trois cents emplois en novembre, trois cents en 2019 et deux cents en 2020. Je vous informe qu'un premier job-dating sera organisé en septembre à la mairie du XVe, permettant de procéder aux premières centaines de recrutements. J'espère que les efforts d'Altarea et de la SNCF seront confortés par ceux des autres partenaires, notamment les entreprises du BTP qui seront chargées des autres travaux. Evidemment, on peut avoir une inquiétude – et mon adjoint chargé du commerce m'en parlait encore voici quelques instants – sur l'explosion de l'offre commerciale, avec un centre Gaîté rénové et agrandi, une galerie commerciale de 18 000 m² en longueur de gare ouverte le dimanche, le centre commercial Montparnasse en pied de tour, la galerie commerciale Vaugirard : comment tout ceci pourra-t-il fonctionner ? Même si le nombre de passagers de la gare augmentera de 50 % pour atteindre 90 millions de passagers par an. Il faut que tout cela puisse fonctionner et que le petit commerce de proximité ne s'écroule pas. Peut-être que ça peut être au contraire une locomotive pour le quartier, mais il faut être très attentif. Je demande que ces grands groupes se comportent comme le groupe Apsys à Beaugrenelle qui a accepté de financer des animations – pour un coût assez important d'ailleurs – organisées par les associations locales de commerce de la rue du Commerce et de la rue Saint-Charles, afin notamment de ne pas trop les concurrencer. Excusez-moi d'avoir été un peu long mais c'est un quartier nouveau qui va sortir de terre, en plein cœur du XVe, où tous les acteurs doivent être pleinement mobilisés. C'est le sens de la concertation qui s'est engagée voici quelques semaines et qui va encore se développer pour aboutir à un projet qui – nous l'espérons – sera une référence

d'urbanisme sur le plan international, tant est connu Montparnasse et tant nous souhaitons créer là, avec de l'audace, quelque chose de très novateur.

Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ce projet de délibération ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **2018 DU 154 Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » (15e et 18e)**

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Puisqu'on parle de ce beau projet métropolitain, je pense que c'était l'occasion d'évoquer le projet de rénovation, à quelques encablures de là, du quai de Javel bas qui a fait l'objet d'une réunion de conseil de quartier voici une dizaine de jours. Je rappelle en deux mots de quoi il s'agit : Ports de Paris réaménage le quai, un amodiataire est parti et les deux autres rénovent ou revoient leurs installations. Je pense qu'il est important de préciser, de rappeler, de souligner que quand on a un projet aussi qualitatif que celui sur lequel nous allons délibérer, il faut également avoir égard à ce qui se passe sur le reste du quai. En 2014, vous aviez souhaité, Monsieur le Maire, que les installations industrielles soient repoussées de l'autre côté du pont du Garigliano. Par rapport au projet qui nous a été présenté de mémoire en 2015, il y a un certain nombre de questions qui se posent sur la qualité de ces installations industrielles nouvelles, questions soulevées à juste titre par les riverains à plusieurs reprises, notamment en conseil de quartier : nuisances sonores, passage des toupies à béton, des camions, soulèvement de poussière... Autant de questions qui se posent et qui - à ma connaissance - n'ont pas trouvé de réponse tout à fait satisfaisante ni de la part d'Haropa, ni de la part des deux amodiataires concernés, en tout cas principalement Lafarge pour ce qui nous concerne. Je souhaitais que ce soit évoqué au moment où on va parler du projet qui se situe dans une très grande proximité du quai de Javel bas.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. Nous avons déjà mené plusieurs réunions avec les associations de riverains, notamment de la tour Orphée, qui ont très justement attaqué la décision de Lafarge de continuer à s'implanter sur ce site alors que, bien évidemment, à partir du moment où nous sommes en pleine reconquête des berges de la Seine sur trois kilomètres et sur les quatre ports du XVe, il était plus conforme aux aspirations de tous que ces installations entraînant des nuisances, polluantes, soient installées plutôt en aval et non pas au pied des habitations, encombrant des rives qui vont être redonnées aux promeneurs prochainement. Nous sommes au côté de ces associations de

riverains et nous continuerons bien sûr l'action avec les moyens qui sont les nôtres. Merci de suivre très attentivement, avec beaucoup d'énergie, ce dossier. Madame TACHENE ?

Madame TACHENE : Dans la compétition des villes-mondes, la zone dense, urbaine et connectée doit relever des défis en termes de logement et de transport, en termes de répartition de l'activité économique, de protection de l'environnement, de développement culturel et social en misant avant tout sur l'investissement et l'innovation. En simplifiant le maillage administratif et en mutualisant les moyens, la Métropole du Grand Paris est donc la solution pertinente et attendue au rééquilibrage du territoire, en mettant la solidarité au cœur de ses priorités. Ce travail collectif des représentants des cent trente-et-une communes donne corps à une vision stratégique, partagée, que nous portons pour l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale - la mairie du XVe vient d'accueillir le bus du SCOT et vous pouvez encore profiter de l'exposition dans le hall - ainsi que pour l'élaboration d'un plan pertinent de l'habitat et de l'hébergement, pour construire un Plan climat air énergie métropolitain approprié et pour élaborer également un schéma d'aménagement numérique. C'est ce à quoi nous nous employons, à l'initiative de Daniel-Georges COURTOIS, vice-président en charge du numérique et de la métropole intelligente, et de moi-même à la tête de la commission d'aménagement numérique, de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies, pour développer les infrastructures numériques pertinentes et l'émergence des nouveaux usages et services liés au numérique. Ainsi, au-delà de ce travail de fond que nous conduisons les uns et les autres, la Métropole du Grand Paris, depuis sa création voici tout juste deux ans, produit des actions concrètes au service de ses 7,2 millions d'habitants. C'était par exemple le cas avec la première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole » qui a été le plus gros concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe avec des centaines de candidats pour un résultat tangible, avec plus de sept milliards d'euros d'investissements privés et cinquante mille emplois en perspective. Lors de cette première édition, en novembre dernier, nous avions salué et adopté une délibération pour le site de la porte Brancion-Vanves, dédiée au logement des jeunes, au sport et qui crée une jonction bienvenue entre Paris et la commune voisine de Vanves. En mars 2018, lors du MIPIM à Cannes, la seconde édition de l'IMGP a été lancée, quarante-trois projets ont été identifiés et une trentaine ont été retenus : parmi eux, le XVe est à nouveau à l'honneur et il faut le saluer, avec une parcelle située au bord de la Seine, aux confins de Paris et d'Issy-les-Moulineaux, qui bénéficie à la fois d'une excellente desserte mais également d'une grande visibilité. Actuellement utilisée comme base de vie d'un chantier, cette emprise de près de trois mille mètres carrés pourrait voir

émerger un programme de bureaux et des espaces de coworking, mais aussi de l'agriculture urbaine permettant d'initier la requalification de l'échangeur périphérique. La visite du site a lieu mercredi et je suis certaine que les idées vont fleurir pour faire émerger un magnifique projet à la croisée d'un quartier dynamisé d'une part par le pôle tertiaire composé de grandes entreprises et d'administrations qui font la jonction entre Issy-les-Moulineaux et Paris, mais également par l'arc vert de la petite ceinture et par le parc André-Citroën. Par ces actions concrètes, c'est bien la métropole des projets que nous voyons émerger. C'est donc, vous l'avez compris, avec enthousiasme que nous pouvons soutenir cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention, d'autant plus que nous sommes le seul arrondissement - et j'en remercie Daniel-Georges COURTOIS en tant que vice-président de la Métropole qui y a beaucoup œuvré - à bénéficier de deux projets de « Inventons la Métropole ». Vous l'avez rappelé, dans « Inventons la Métropole », nous avons la porte Brancion qui va être requalifiée et dans « Inventons la Métropole 2 », le quai d'Issy - qui s'inscrit d'ailleurs dans une réflexion plus globale au niveau de la Seine sud-ouest qui conduira à terme à une requalification de l'échangeur des quais aujourd'hui exclusivement routier. En même temps, nous aurons une rénovation de la station-service sous le périphérique, avec notamment une alimentation en GNV. Il y a bien sûr le projet de voirie afin que nous ayons là une entrée de Paris qui soit digne, plutôt qu'un échangeur routier immonde. Je souligne aussi que nous avons pu bénéficier pendant une demi-journée de la présence du bus de concertation du SCOT, nous l'avons visité avec Claire de CLERMONT-TONNERRE et Daniel-Georges COURTOIS. Il y a une présentation pédagogique du schéma de cohérence territoriale qui est très pertinente. Beaucoup de choses se font et nous en bénéficions pour l'arrondissement. Merci à la Métropole. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Claire de CLERMONT-TONNERRE voulait peut-être rajouter quelque chose ?

Madame De CLERMONT-TONNERRE : Comme notre collègue Alphée ROCHE-NOËL n'a pas eu de réponse complète aux différents points soulevés sur Lafarge à l'occasion du Conseil de Paris de mai, nous avons interpellé l'adjointe au Maire en charge de l'environnement et du développement durable qui a pris au sérieux les remarques que nous avons formulées, qui m'a répondu vouloir se rapprocher

de l'adjoint à l'urbanisme et des services de la Préfecture de police qui sont compétents pour ces autorisations. Nous devrions avoir un retour de sa part. J'ajoute que le préfet de police étant malheureusement absent en séance, il nous a fait savoir qu'il nous apporterait des éléments de réponse par écrit sur les différents points que nous avons soulevés.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions utiles.

6. **2018 DLH 24 Réalisation dans les 1er, 4e, 13e, 15e et 20e arrondissements d'un programme de création de 5 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES**

7. **2018 DLH 149 Réalisation 115-117, rue des Morillons (15e) d'un programme de construction neuve de 3 logements sociaux PLA I par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf)**

Monsieur le Maire : Anne-Claire TYSSANDIER a la parole.

Madame TYSSANDIER : Si nous nous félicitons de cette délibération qui met en accessibilité trois logements, je rappelle que ça n'a pas toujours été le cas dans les délibérations de ce type qui nous sont régulièrement soumises et proposées au vote. Je tenais à montrer ici combien la Mairie de Paris a une nouvelle fois privilégié la communication au fond. En effet, profitant de l'énorme tollé provoqué par la loi ELAN qui a acté la réduction de 100 % à 10 % de logements accessibles pour les logements neufs aux personnes handicapées, elle a fait la promotion de sa politique de logement en matière de handicap, qui n'est pourtant pas exemplaire. Permettez-moi avant tout de dire combien cette loi ELAN est une régression sociale et une atteinte au droit des personnes en situation de handicap. Nous allons passer de 100 % accessibles à 10 % et pour les 90 % restants, on met en place le concept flou d'évolutif. Bien entendu, rien dans la loi ne nous dit ce que signifie exactement évolutif. Je suis tout autant écœurée par la récupération politique que la Mairie de Paris fait de cette loi, comme elle l'a twitté récemment, en prétendant que les 7 500 logements sociaux construits à Paris sont tous accessibles. Permettez-moi, Monsieur le Maire, de rappeler plusieurs vérités. La Ville ne construit réellement, c'est-à-dire en dur, qu'environ 2 500 logements par an. Les 7 500 logements correspondent à un beau tour de passe-passe comprenant les préemptions - l'achat très onéreux d'immeubles occupés pour 180 millions d'euros par an en moyenne - qui ne sont en rien des constructions nouvelles et les conventionnements à marche forcée du parc de logements à loyer libre des bailleurs sociaux parisiens : là encore, aucune construction, aucune pierre. Pour rappel, la Maire de Paris s'était engagée à

rendre, à horizon 2020, 40 % de ces logements accessibles de la rue à la porte du logement pour les personnes en situation de handicap moteur, ainsi que 3 % des logements devant faire l'objet de travaux adaptés. Du coup, je m'interroge : sur quels chiffres les Parisiens doivent-ils se caler ? Nous n'y comprenons plus rien. Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Je pense que les associations qui œuvrent au quotidien en faveur des personnes en situation de handicap et les Parisiens qui sont eux-mêmes en situation de handicap méritent mieux que des annonces de communication. Pour y voir clair, il faudrait demander à la Maire de Paris pour chaque bailleur parisien un rapport annuel et chiffré depuis 2014 du parc accessible et des logements réellement construits et adaptés aux personnes en situation de handicap, assorti des perspectives jusqu'en 2020. Enfin, j'ajouterai un dernier mot pour être brève : une politique en faveur du handicap doit être pensée dans sa globalité. C'est tout le sens des échanges que nous avons eus, Monsieur le Maire, le 13 juin dernier ici, lors du conseil local du handicap que vous avez installé en octobre 2016. Aujourd'hui, ce n'est absolument pas le cas à Paris. Juste quelques exemples : une verbalisation illégale des personnes en situation de handicap depuis que la Mairie de Paris a confié à deux sociétés privées la verbalisation du stationnement. Malgré toutes nos remontées de dossiers au niveau de la mairie centrale, force est de constater que rien n'est fait. J'ai encore été saisie, Monsieur le Maire, d'une demande pour une personne qui en est à son cinquième PV, alors même que son macaron GIC était apposé sur son pare-brise. Sans parler de la voirie, des hauteurs non-réglementaires des trottoirs, des feux tricolores qui ne sont pas sonorisés, des potelets intempestifs, des travaux qui empiètent sur les trottoirs, sans parler des encombrants. Tout cela fait partie du quotidien et aucune action de la Mairie de Paris pour y remédier n'est mise en place. Il me semble, Monsieur le Maire, que l'exemplarité commence par des preuves quotidiennes plutôt que par des annonces de communication.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé l'intérêt que nous portons aux personnes en situation de handicap et dont vous vous préoccupez de façon spécifique dans notre conseil. Madame PATRICE ?

Madame PATRICE : Je voulais simplement préciser, comme ma collègue, que pour ma part, je suis également assez scandalisée par beaucoup de choses qui sont dites. Pour ce qui est des logements de la Ville de Paris, des constructions nouvelles, toute nouvelle construction répond à ces projets d'aménagement pour les personnes atteintes d'un handicap. On est prêt à faire beaucoup d'autres logements sociaux, si vous le voulez, qui répondront tous aux normes demandées par ma collègue.

Monsieur le Maire : Vous avez vu que nous avons voté plusieurs projets de délibérations concernant des logements sociaux, mais nous les étudions au cas par cas. Nous ne doutons pas que les nouvelles constructions tiennent compte de cette nécessité d'aménagement qui a été, hélas, remise en cause par la loi ELAN. Nous nous souvenons aussi avoir vu passer des projets de délibération - comme le disait ma collègue - de rénovation d'immeubles préemptés sans accessibilité. Il s'agissait de cela, mais c'était l'occasion de faire un point sur les questions concernant le handicap dans la ville.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2018 DLH 165 Location de l'immeuble 55, rue du Théâtre (15e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR a la parole.

Madame LEVAVASSEUR : Cette délibération porte sur la location du 55 rue du Théâtre au bailleur ELOGIE, location qui nous pose plusieurs difficultés. Tout d'abord, il s'agit d'un immeuble préempté par la Ville. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure, nous sommes opposés au principe de préemption qui a tendance à coûter très cher à la Ville, à dévaloriser les biens préemptés et environnants et à nuire à l'équilibre et à la mixité sociale des quartiers. De plus, les préemptions sont très nombreuses dans le XVe, bien plus que dans certains arrondissements dirigés par la majorité municipale. Dans le cadre de l'immeuble du 55 rue du Théâtre, nous avons dix-neuf logements, dont neuf vacants, et nous n'avons aucune information sur ce que vont devenir les locataires des logements occupés. De plus, cette opération est très coûteuse pour la Ville puisque l'immeuble coûte 5,8 millions d'euros. Je tiens à rappeler qu'il existe de nombreuses difficultés dans ce secteur, notamment des problèmes de voirie, de sécurité, de propreté. Je rappelle également l'état très dégradé de la sous-dalle, dont une partie de la rue du Théâtre se situe à cet endroit. Les habitants attendent depuis des années la rénovation de cet espace. Je pense que si la Mairie a de l'argent et se préoccupe vraiment de ce quartier, il aurait été intéressant pour les habitants qu'elle puisse l'investir dans ce type d'opération. Enfin, nous n'avons pas eu accès aux études justifiant une préemption à cet endroit. Or, il s'agit - me semble-t-il - d'une zone qui n'est pas déficitaire en logements sociaux, au contraire. En revanche, elle est déficitaire en ce qui concerne les équipements publics qui sont indispensable à la vie du quartier et qui devraient accompagner ces créations de logements sociaux. Je pense notamment

à l'offre à destination des jeunes, mais surtout à l'offre de santé sur ce secteur qui a vu ses centres de santé conventionnés secteur 1 fermer les uns après les autres. Nous avons le centre de santé Viala qui va fermer en septembre. Plutôt que de préempter à tout-va, la Mairie de Paris devrait se concentrer sur des solutions plus simples, moins coûteuses et également sur l'accompagnement et l'entretien du parc social existant.

Monsieur le Maire : Vous savez, en tant qu'adjoint de quartier, que nous passons beaucoup de temps avec la Ville à rechercher des solutions pour reloger le centre de soins. Nous espérons aboutir. Il y a des propositions de diverses origines qui sont d'ailleurs émises. J'ajouterai d'ailleurs pour ces préemptions qu'en plus, une fois qu'elles sont acquises, elles sont très mal gérées par la Ville. Je cite un seul exemple mais je pourrais en citer plusieurs : l'immeuble de la rue Rosa-Bonheur qui a été préempté est l'objet de multiples plaintes des locataires qui nous parviennent parce que leur immeuble n'est plus entretenu, l'ascenseur tombe en panne, et cætera. La Ville n'est pas qualifiée, n'est pas suffisamment spécialisée pour gérer des copropriétés et des préemptions, parce qu'elle n'en a pas les moyens, ça ne se passe donc pas bien. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Monsieur RIGAUD, rapporteur, va nous dire ce qu'il pense de tout cela.

Monsieur RIGAUD : Je voudrais compléter l'exposé de notre collègue Audrey LEVAVASSEUR, que je remercie pour les précisions apportées et dont je partage pleinement l'analyse. En premier lieu, je m'interroge sur l'enthousiasme que Monsieur Ian BROSSART, adjoint à la Maire de Paris, chargé du logement et de l'hébergement, manifeste à chaque préemption. En effet, Monsieur BROSSAT écrit dans la lettre d'affectation qu'il adresse le 9 mai 2018 à Madame la directrice d'ELOGIE-SIEMP : « La Ville de Paris poursuit depuis plusieurs années une politique d'action foncière de grande envergure, afin d'atteindre d'ambitieux objectifs en termes de production de logements, notamment sociaux. » Pourtant, n'en déplaise à Monsieur BROSSAT, la réalité des chiffres n'a rien d'enthousiasmant, ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER en a fait la réflexion tout à l'heure lors de son intervention. En effet, en 2014, la Ville de Paris affichait une production annuelle de 10 000 logements sociaux, production qui, dès 2015, est retombée à 7 500 logements sociaux par an. Plus grave, sur ces 7 500 logements sociaux par an, la construction concerne une proportion bien modeste, puisqu'elle stagne en moyenne à 2 500 logements sociaux par an. Alors comment arrive-t-on à 7 500 logements sociaux par an ? Pourquoi un tel différentiel de 5 000 logements, qui représentent tout de même 200 % des 2 500 logements sociaux construits chaque année dans la capitale ? Ce différentiel de 5 000 logements sociaux concerne les préemptions de logements

occupés - politique menée de façon intensive par la Mairie de Paris - et des conventionnements à marche forcée : 3 000 conventionnements en moyenne par an de logements à loyer libre, issus du parc des bailleurs sociaux et qui étaient attribués auparavant à des catégories intermédiaires, notamment à celle des cadres moyens qui ont tant de mal à rester à Paris, compte tenu de la pénurie de logements sociaux, face à 188 000 dossiers en attente inscrits à Paris parmi lesquels 122 000 dossiers de personnes domiciliées à Paris. Compte tenu des montants des loyers dans le secteur privé, les préemptions de la Ville de Paris participent à la raréfaction des offres et de ce fait à la hausse des loyers.

En second lieu, et toujours à propos de l'enthousiasme de Monsieur BROSSAT, je m'interroge sur le montant au budget de la Ville de Paris des sommes destinées aux préemptions, soit 180 millions d'euros par an, et sur la pertinence de tels investissements. En effet, cette somme vise à acquérir des logements privés occupés pour être transformés en habitat social et ceci au prix du marché, soit deux fois plus cher que le coût du mètre carré du logement social. Or, un tel dispositif ne crée pas un seul logement social, il s'agit juste d'un transfert du logement privé vers le logement social. Par ailleurs, ces 180 millions d'euros par an permettraient aux bailleurs sociaux de rénover 7 200 logements ou d'en construire 2 600. Voici quelques semaines, à l'occasion d'une rencontre, la direction du logement et de l'habitat nous a donné les scores atteints, à savoir 22 % de logements sociaux dans la capitale et 20 % de logements sociaux dans le XVe arrondissement, ces pourcentages prenant en compte les programmes votés en cours de réalisation. Par ailleurs, la DLH nous a dit qu'une partie des appartements attribués étaient réservés à des demandeurs domiciliés hors de Paris. J'ai cru entendre 25 % mais il semblerait que cela concerne essentiellement les agents de la Ville de Paris qui résident en banlieue. Vous en conviendrez, avec de tels arbitrages et face aux 188 000 dossiers de demandeurs en attente, il n'est pas surprenant que le délai d'attente moyen soit de plusieurs années, certains parlent de sept ans. Nous sommes donc face à une pénurie et, de toute évidence, cette pénurie est intimement liée aux arbitrages de la Ville de Paris. A ce rythme et compte tenu du flot croissant des dossiers de demandeurs en attente, le traitement du logement social à Paris pourrait se rajouter à la liste des échecs de la Mairie de Paris, liste qui s'amplifie depuis quelques mois.

Revenons au 55 rue du Théâtre. Notre collègue Audrey LEVAVASSEUR l'a dit dans son exposé : aucune information sur le sort des locataires et qu'on arrête de nous opposer que les préemptions évitent la vente à la découpe car nous avons l'exemple de restructurations après préemption, celle de l'immeuble du 76 rue Mademoiselle par exemple où les locataires historiques sont partis ou ont été

relogés ailleurs par le bailleur. Toujours à propos de ce projet de délibération, aucune information n'est communiquée sur la nature des travaux envisagés. L'étude conduite par les services de la Ville pour justifier cette préemption ne nous a pas été transmise, ce qui semble être la règle à chaque préemption et ce qui pourrait laisser croire que les arguments plaidant en faveur de cette préemption n'étaient pas pertinents. En somme, c'est la politique du fait accompli, de surcroît pour la collectivité. Comme cela a été dit, c'est une opération particulièrement onéreuse alors que le nombre de logements vacants dans cette opération immobilière est modeste : neuf logements vacants sur un total de dix-neuf logements. Par ailleurs, face à de telles dépenses, nous pourrions nous interroger sur la pertinence des préemptions dans le XVe. Depuis 2014, dans le XVe arrondissement, je vous rappelle que 22 immeubles entiers ont été préemptés ; une trentaine de logements ont été préemptés en copropriété - c'est la préemption dans le diffus. A cela, il faut rajouter les conventionnements en cours : 1 402 logements Paris Habitat, 150 logements ELOGIE-SIEMP.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais faire mention des courriers que vous recevez régulièrement - vous en avez parlé tout à l'heure - et qui dénoncent une dégradation des conditions d'habitabilité des locataires à la suite de préemptions, de préemptions dans le diffus, voire de conventionnements. Vous en conviendrez, un tel décor n'a rien d'enthousiasmant et a tout lieu de nous inquiéter et d'inquiéter les Parisiens. Pour ces raisons et celles mises en avant par notre collègue Audrey LEVAVASSEUR et vous-même, Monsieur le Maire, je vous invite à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci de cette évocation exhaustive du logement social à travers les âges dans le XVe, à Paris et dans le monde. Je vais soumettre au vote de nos collègues ce projet de délibération. Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Nous allons voter pour, ça ne vous surprendra pas. On peut refaire ce débat inlassablement sur la préemption et consacrer beaucoup de temps pour la création bénéfique - on parle là de dix-sept logements. Il faut être clair : on a besoin de logements sociaux à Paris. Le chiffre dans le XVe n'est pas de 20 % mais de 18 % pour l'instant. La loi fixe - vous répétez les mêmes choses et nous devons aussi répéter les mêmes choses et être clairs là-dessus - 25 % à l'horizon 2025. Si Monsieur RIGAUD souhaite qu'on trouve du foncier pour faire autrement que la prévention, on peut essayer ensemble d'aller en chercher. La préemption, c'est surtout parce qu'on manque de foncier à Paris. Il faut être de bonne foi là-dessus et ne pas comparer le IIIe arrondissement avec les arrondissements de l'est de Paris par exemple. On ne se situe pas non plus parmi

les premiers arrondissements en termes de logements sociaux. On peut répondre inlassablement les mêmes choses si on refait inlassablement le même débat, mais il faut qu'on soit de bonne foi sur les chiffres et sur les nécessités. 70 % des Parisiens qui sont éligibles aux logements sociaux. On le répétera inlassablement tant que ce sera nécessaire.

Monsieur le Maire : Chacun a exprimé sa position. Non, Monsieur VASNIER, c'est une explication de vote par groupe, je ne peux donc pas vous passer la parole. En revanche, je vais soumettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté par la majorité, l'opposition votant pour.

9. **2018 DEVE 5 Réaménagement du jardin Eugénie-Djendi au sein du parc André Citroën en vue de l'installation d'un mémorial OPEX (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Mairie de Paris et l'Etat**

Monsieur le Maire : Monsieur Alphée ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Cette délibération sur le monument OPEX est l'occasion de reparler de la rénovation du parc Citroën. Je souhaitais signaler - parce qu'on en a aussi parlé en conseil de quartier Citroën voici une dizaine de jour - que la rénovation du grand canal qui préoccupe grandement le conseil de quartier depuis un certain temps a été repoussée aux calendes parce que les budgets qui étaient prévus dans le PIM n'étaient pas au rendez-vous pour que le grand canal soit rénové dans les temps, Cette rénovation va pouvoir être réalisée, on espère le plus tôt possible - sous réserve que les études puissent être lancées à temps - parce que grâce à des réaffections et des redéploiements de crédits de la mairie d'arrondissement, les crédits seront très prochainement vraisemblablement au rendez-vous pour y procéder. Pour ouvrir un peu le débat, je précise qu'on parle beaucoup du parc André-Citroën et du défaut d'entretien assez manifeste qui, pour un parc de cette ambition paysagère et architecturale, est très regrettable. Jean-Paul VIGUER lui-même s'est exprimé récemment sur le sujet. Il me paraît important, au moment où on parle du monument OPEX - puisqu'il y avait un arbitrage budgétaire dont on ne comprenait pas forcément tous les tenants et aboutissants pour le financement de ce monument - de rappeler que c'est très bien de faire un mémorial pour les soldats tombés pour la France, mais cela ne doit pas obérer nos capacités à rénover ce grand parc parisien dont on s'enorgueillit dans le XVe.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA ?

Madame TOUBIANA : Je ne peux qu'approuver les propos d'Alphée ROCHE-NOËL. Concernant l'aménagement paysager, il est précisé dans l'annexe 1, je ne vais donc pas revenir dessus. Beaucoup de travaux ont été réalisés à Citroën, on ne le conteste pas, mais le grand canal est une demande permanente des habitants. L'engagement de la Maire de Paris était qu'il soit refait pendant cette mandature. Nous espérons donc qu'il sera refait avant 2020.

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Manuel HUE ?

Monsieur HUE : En prenant en considération les observations de mes collègues, avis favorable pour la convention de transfert qui va permettre d'ériger un monument national en hommage à nos soldats morts pour la France en opérations extérieures. Ce monument viendra combler une lacune mémorielle assez importante. Il est tout à fait légitime qu'il soit implanté à côté du cœur stratégique de notre défense nationale.

Monsieur le Maire : Madame ROY pour une explication de vote ?

Madame ROY : Mes propos viendront en complément de ce que vient de dire mon collègue, Monsieur HUE. Je voudrais revenir au fond de cette délibération. C'est une démarche qui a été pleinement soutenue par la Ville de Paris. Nous avons partagé le souhait de réaliser ce monument national en hommage aux soldats morts pour la France en opérations extérieures. Il faut rappeler que ça répond à une attente très importante des familles des victimes et des associations. Comme on l'a déjà évoqué plusieurs fois dans ce conseil, ça fait partie du devoir de mémoire, que nous devons à celles et ceux qui se sont sacrifiés pour notre pays. Nous allons évidemment voter favorablement, mais je voulais insister particulièrement sur cette dimension de devoir de mémoire qui doit aussi être au cœur de nos préoccupations.

Monsieur le Maire : Je pense d'ailleurs que si le ministère des Anciens Combattants à l'époque a choisi ce site dans le XVe, c'est bien sûr parce qu'il est à proximité de Balard et de plusieurs installations militaires dans le XVe. C'est aussi parce que nous avons su porter très haut la réalisation du devoir de mémoire dans le XVe - j'en remercie et félicite notamment mon adjoint Jean-Manuel HUE - où il y a eu aussi beaucoup de réalisations pour bien valoriser l'action de nos soldats à différentes époques d'ailleurs. Nous nous souvenons tous de l'inauguration du pont des Cadets-de-Saumur, l'ancien pont de Grenelle, qui a donné lieu à une cérémonie importante pour valoriser ce premier acte de résistance de l'armée française en juin 1940, et de bien d'autres événements encore. Nous avons été particulièrement fiers que le parc Citroën soit choisi